

## COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

### LIEU / DATE

Mercredi 09 Février 2022 - 20h30 – Salle des fêtes de MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 39 /68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	Jean François PERE	AYZIEU	-
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	Claude VETTOR
BOURROUILLAN	-	CASTEX D'A.	Patrick MAZZARON
CAUPENNE D'A.	Christian LEFAIX	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	Jean-Pierre ROMA	DEMU	Sébastien RAMAJO
ESPAS	Pierre CAZERES	EAUZE	Michel LABURTHE
LANNE-SOUBIRAN	-	ESTANG	-
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	-
LE HOUGA	Bernard MENACQ	LAREE	-
LOUBEDAT	-	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	Dominique BARAILLON
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	-	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	Antoine GARCIA	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	-	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	-	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	Franck DUFAU	AVERON-BERGELLE	-
ST CHRISTIE D'A.	Fabrice OSPITAL	BOUZON-GELLENAVE	Bernard VOLPATO
ST GRIEDE	-	CASTELNAVET	-
SION	-	CAUMONT	-
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUAU	Jean Pascal LAFFITTE
TOUJOUSE	Clémence LACOURT	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	Bernard BARRAIL	LOUSSOUS-DEBAT	-
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	Florian SUS
ARMOUS ET CAU	Gilles SAINT LANNE	POUYDRAGUIN	Xavier DANDO
LOUSLITGES	Pascal MAUPOME	SABAZAN	Philippe AURENSAN
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	Alain LEFEBVRE
MONTEGUT	Jacques FOURCADE	TERMES D'A.	-
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	Chantal DUBOR	GAZAX ET B.	Fabrice CARRERE
COULOUME-M	-	LUPIAC	-
COURTIES	Olivier BONNAFONT	PEYRUSSE GRANDE	-
LASSERADE	-	PEYRUSSE-VIEILLE	-
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : LABROUCHE J Bernard, GROS Gislhain, LAFONTANG Hélène

## ACTIVITE DU SYNDICAT EN 2021

### **Tranche de travaux d'entretien de la ripisylve 2021**

Les travaux se sont déroulés sur la Douze amont depuis le lac de St Jean jusqu'à Manciet soit 20 kms et sur la Riberette de Saint Pierre d'Aubézies à la confluence avec le Midour soit 20 kms également.

Initialement prévus en décembre, les travaux ont été réalisés du 3 au 27 janvier 2022. En effet la météo du mois de décembre a été capricieuse.

Les travaux réalisés par l'entreprise TRUILHE se sont déroulés sans encombre.

Le technicien rivière Sylvain KARIMJOY remercie les délégués pour leur implication.

### **Plantations 2021**

Pas de plantation réalisée lors de la tranche 2021 en raison du peu de volontaire recensé.

### **Opération continuité écologique**

- Puit en berge sur Lupiac

Au printemps dernier, les travaux de raccordement hydraulique et électrique entre le puits et la cabane d'irrigation ont été réalisés. La première campagne d'irrigation a donc eu lieu cet été.

Les retours vis-à-vis de l'ouvrage sont plutôt positifs.

- Seuil d'Urgosse

Les travaux d'aménagement du passage à gué d'Urgosse ont été en partie réalisés en octobre dernier par l'entreprise STPAG de Valence sur Baïse. En effet en raison des pluies de novembre le chantier a dû être arrêté et la phase de coulage de béton sur la dalle de l'ouvrage a été effectuée en décembre sur sol détrempe. Des ornières ont été faites sur le chemin d'accès lors de cette manœuvre. L'entreprise s'est donc engagée à revenir niveler le chemin et terminer les abords de l'ouvrage au printemps, dès que le sol sera suffisamment ressuyé.

### **Etude SOCLE**

Le SOCLE (Schéma d'Organisation de la Compétence Locale de l'Eau) est le document qui va permettre au syndicat d'avoir une meilleure vision sur la compétence GEMAPI.

Après des réunions de travail avec les divers acteurs (EPCI-FP, Agence de l'Eau, Institution Adour, DDT32, Département du Gers etc...) en début d'année, le document est en cours de finalisation et sera présenté aux élus du syndicat prochainement pour validation.

### **Etude de caractérisation de l'aléa inondation par ruissellement**

Toujours dans le cadre de la compétence GEMAPI, afin d'avoir une vision globale de l'aléa inondation (par ruissellement et par débordement) pouvant impacter le bâti une étude a été réalisée à l'automne par le prestataire SCE.

Cette étude doit permettre aux élus du syndicat d'être guidé dans les choix à faire vis-à-vis de la compétence GEMAPI compte tenu de l'enjeu inondation sur le territoire.

Cette étude a été présentée aux membres du syndicat ainsi qu'aux Maires et aux EPCI-FP du territoire le 19 janvier 2022. Des cartes communales du risque ont été réalisées et distribuées lors de la réunion.

### **Rencontre Inter-Syndicat Gers / Landes**

Comme en 2019, une rencontre entre les 3 syndicats Gersois et Landais situés sur le bassin versant de la Midouze (Midour et Douze) a eu lieu en octobre 2021.

Ces journées entre Présidents et Vice-Présidents des 3 structures ont pour but d'échanger, de dialoguer et de partager les expériences à travers les territoires. Cette année, le ralentissement dynamique a été abordé au cours de diverses visites dans le Gers et dans les Landes.

### **Aide à la constitution des dossiers**

Le syndicat a apporté son appui à de nombreux riverains par le biais de conseils, d'information sur la réglementation ainsi que sur la rédaction de dossiers d'intervention en cours d'eau.

### **Entretien annuel du technicien**

Comme tous les ans, l'entretien professionnel du technicien a été réalisé en fin d'année. Compte tenu du travail réalisé au cours de l'année 2021, de l'engagement ainsi que l'atteinte des objectifs fixés, il a été décidé de verser une prime de 500 € au technicien, il s'agit du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Pour rappel le montant de la prime CIA a été plafonnée à 500 € par les élus du syndicat il y a quelques années.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

- Prévisionnel des dépenses 2022

<b>Actions</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>CD 32</b>	<b>AEAG</b>	<b>Région</b>
Plantations	4 000 €	4 800 €	20 %	50 %	
Tranche d'entretien	40 000 €	48 000 €	20 %	50 %	
Enlèvement ponctuel d'embâcles	3 333 €	4 000 €	20 %	50 %	
Etude DIG – PPG	90 000 €	112 500 €	15 %	50 %	15%
Participation Monguilhem Plantations	20 000 €	25 000 €	20%	50 %	
Participation Monguilhem Fossé à redents	12 672 €	15 312 €			
Participation Monguilhem= Fossé à redents	4 189 €	5236 €			
Participation projet de territoire Midour	50 000 €	62 500 €	20 %	50 %	
Fond de concours Marguestau		18 000 €			
Participation protection route Pouydraguin	3 333 €	4 000 €			
Salaire + charge		45 000 €	7 %	50 %	
Participation SMBV OGA		13 000 €			
Indemnité Président		6 125 €			
Adhésion à l'IA		500 €			
Subvention APA 32		273 €			

364 246 € TTC de dépenses prévisionnelles

- Prévisionnel des recettes 2022

#### **SUBVENTIONS**

##### POSTE TECHNICIEN 2021

Coût total : 37 470 €

AEAG : 14 998 € (40%)

CD32 : 3000 € (7%)

**Total subventions : 17 988 €**

##### TRAVAUX DOUZE ET RIBERETTE 2021

Coût total : 24 890 € HT soit 29 868 € TTC + retrait embâcles 2700 € HT soit 3240 € TTC

AEAG : 11 036 € (40 %)

CD32 : 5 518 € (20 %)

**Total subventions : 16 554 € HT**

##### TRAVAUX PUIITS EN BERGE + POMPE

Coût total : 48 930 € HT soit 58 716 € TTC

AEAG : 19 572 € (40 %)

CD32 : 9 786 € (20 %)

**Total subventions : 29 358 € HT**

##### ETUDE SOCLE

Coût total : 17 100 € HT soit 20 520 € TTC

AEAG : 6 840 € (40 %)

CD32 : 3 420 € (20 %)

**Total subventions : 10 260 € HT**

##### PASSAGE A GUE URGOSSE

Coût total : 39 750 € HT soit 47 700 € TTC

AEAG : 15 900 € (40 %)

CD32 : 7 950 € (20 %)

**Total subventions : 23 850 € HT**

##### ETUDE RUISSELLEMENT / INONDATION

Coût total : 10 830 € HT soit 12 996 € TTC

CD32 : 3 249 € (30 %)

**Total subventions : 3 249 € HT**

Ces chiffres vont nous aider à élaborer le budget prévisionnel 2022.

Le Président indique que c'est à partir de ces chiffres que le budget prévisionnel va être élaboré.

*Le comité syndical approuve le prévisionnel des dépenses et des recettes 2022 à l'unanimité.*

- Participations 2022

Le Président ne souhaite pas augmenter les participations des EPCI en 2022 ;

Voici le détail des participations par EPCI – FP :

<b>EPCI A FISCALITE PROPRE</b>	<b>Superficie EPCI FP</b>	<b>Superficie EPCI FP inclus dans BV Midour Douze</b>	<b>Total Population 2015</b>	<b>Pop. rapportée BV</b>	<b>Calcul pour taux (selon clef de répartition)</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant cotisations</b>
<b>PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS</b>	214,01	4,82	6 085	<b>137</b>	4,26	0,71%	<b>570 €</b>
<b>CC BASTIDE ET VALLONS</b>	299,85	<b>42,05</b>	7 354	<b>1 031</b>	32,20	5,39%	<b>4 312 €</b>
<b>CC ARTAGNAN EN FEZENSAC</b>	378,84	<b>43,40</b>	7 174	<b>822</b>	25,96	4,34%	<b>3 476 €</b>
<b>CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE</b>	384,15	<b>16,34</b>	7 960	<b>339</b>	10,65	1,78%	<b>1 426 €</b>
<b>CC GRAND ARMAGNAC</b>	523,44	<b>241,15</b>	12 980	<b>5 980</b>	186,63	31,24%	<b>24 990 €</b>
<b>CC ARMAGNAC ADOUR</b>	298,61	<b>133,79</b>	6 795	<b>3 044</b>	95,35	15,96%	<b>12 767 €</b>
<b>CC BAS ARMAGNAC</b>	317,97	<b>293,64</b>	8 432	<b>7 787</b>	242,41	40,57%	<b>32 460 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2202,9</b>	<b>770,4</b>	<b>50 695</b>	<b>19 140</b>	<b>597,45</b>	<b>100,00%</b>	<b>80 000 €</b>

Clé de répartition financière

- Superficie du BV : 50 %

- Population 2015 : 50%

*Le comité syndical approuve le tableau des participations à l'unanimité.*

### **ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, les agents territoriaux peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire de télétravail.

Le télétravail étant pratiqué depuis quelques temps par le technicien, il est nécessaire de formaliser cela.

Le coût de l'allocation est fixé par l'Etat à 2.5 € par jour télétravaillé. En partant sur une base de 2 jours / semaine cela revient à 71 jours / an (déduction faite des congés payés) soit un montant de 177 € par an.

*Le comité syndical approuve la mise en place de l'allocation de télétravail à l'unanimité.*

### **ACHAT VETEMENTS TERRAIN**

Le technicien explique que l'achat de vêtement spécifiques (pantalons, teeshirts, botte, veste ...) est nécessaire car au cours de l'année il est amené à se rendre à de nombreuses reprises sur le terrain.

*Le comité syndical approuve l'achat de vêtements de terrain à l'unanimité.*

### **ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE**

Il s'agit pour la secrétaire de pouvoir envoyer les divers actes au service de contrôle de la légalité de la Préfecture directement par informatique au lieu de le faire par courrier. Cela permettra de gagner du temps et de l'argent.

*Le comité syndical approuve l'adhésion à la plateforme mutualisée de transmission dématérialisée des actes à l'unanimité*

### **AUTORISATION A CONCLURE LA CONVENTION ACTES AVEC LE PREFET**

Toujours dans le cadre de la dématérialisation des actes, une convention doit être signé avec le Préfet du Gers

*Le comité syndical autorise le Président à conclure la convention Actes avec le Préfet du Gers à l'unanimité*

**AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DU PERSONNEL CDG POUR L'AIDE ET L'ASSISTANCE DES CONTRATS D'ASSURANCE  
STATUTAIRE**

Il s'agit d'une convention passé entre le syndicat et le Centre de Gestion du Gers afin de pouvoir bénéficier d'un appui concernant les contrats d'assurances statutaire de l'agent employé par la structure.

*Le comité syndical autorise le Président à signer la convention avec le CDG à l'unanimité*

**REACTUALISATION DES FRAIS DE PRISE EN CHARGE DES REPAS**

Le barème des frais de remboursement des repas des agents ayant évolués, ils s'élèvent désormais à hauteur de 17€50 / repas. En effet le technicien est amené au cours de ses missions à manger hors du bureau et bénéficie donc de la prise en charge par le syndicat des repas.

*Le comité syndical approuve la réactualisation des frais de repas à l'unanimité.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure cinquante.**